

**OFFICE DES RISQUES MAJEURS DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE
ORMES
Association**

Siège Social : Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH)
Hôtel d'Agglomération – 19 rue Georges Braque – 76600 Le Havre

**Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'ORMES
en date du 16 octobre 2017**

Le 16 octobre 2017, à l'Hôtel d'Agglomération, salle Raoul Dufy, les membres du Conseil d'Administration de l'association ORMES, désignés lors de l'assemblée constitutive en date du 11 février 2003 et élus lors de l'assemblée générale du 24 juin 2013, se sont réunis.

Le Vice-président du Conseil d'Administration, Monsieur Didier SANSON, ouvre la séance à 10h30 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents.
Monsieur SANSON donne la parole à Monsieur Jean-Michel VILLEVAL afin de faire un état des présences.

Etaient présents :

Luc LEMONNIER, CODAH
Alban BRUNEAU, CODAH
Didier SANSON, Caux Estuaire
Jacques DELLERIE, Caux Estuaire
Jean-Michel ARGENTIN, Caux Estuaire
Baptiste MAURAND, Grand Port Maritime du Havre
Emmanuel LUDOT, Grand Port Maritime du Havre
François HAAS, CCI Seine Estuaire
Olivier CLAUDAUD, Commission Risques Industriels de la CCI Seine Estuaire
Jean-Marie DUBOS, SAFRAN Nacelles

Excusés :

Daniel SOUDANT, CODAH donne pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Raphaël WIETZKE, Commission Risques Industriels de la CCI Seine Estuaire donne pouvoir à Monsieur François HAAS
Pascal REGHEM, Université du Havre donne pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER
Jean-Baptiste GASTINNE, Ville du Havre donne pouvoir à Monsieur Luc LEMONNIER

Absents :

Didier LUTSEN, CCI Seine Estuaire
Dimitri LEFEVRE, Université du Havre
Pascal MALLET, CODAH, chargé de la commission « surcotes marines » à l'ORMES

Présents non votants :

Bruno PACCOUD, KPMG
Gilles PIERRE, CODAH
Jean-Louis MIGNARD, CODAH
Jean-Michel VILLEVAL, SYNERZIP-LH
Agnès GORI-RASSE, Caux Estuaire
Cristina BRAGA MOREIRA, ORMES
Christian CHICOT, Directeur pôle population à Gonfreville l'Orcher

- *Ordre du jour* -

Le Vice-président rappelle l'ordre du jour :

- Nouveaux membres délégués au Conseil d'Administration / Élection du Président
- Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 février 2017
- Collaboration ORMES / SYNERZIP-LH – Point d'actualité sur les dossiers
- Compte d'exploitation 2016 / Bilan / Annexe aux comptes / Rapports commissaire aux comptes
- Rapport d'activités 2016
- Agrément des membres pour 2017
- Budget prévisionnel 2017
- Questions diverses / Clôture / fixation de la date pour le prochain Conseil d'Administration

1. Nouveaux membres délégués au Conseil d'Administration – Élection du Président

Le Vice-président informe de la liste des administrateurs ayant quitté le Conseil d'Administration depuis sa dernière tenue et présente leurs remplaçants :

- Monsieur Edouard PHILIPPE en sa qualité de représentant de la CODAH a été remplacé par Monsieur Luc LEMONNIER
- Monsieur Jean-Paul LECOQ en sa qualité de représentant de la CODAH a été remplacé par Monsieur Alban BRUNEAU
- Monsieur Nicolas BIRE en sa qualité de représentant de la CCI Seine-Estuaire a été remplacé par Monsieur Didier LUTSEN

Aucune observation n'est formulée

Monsieur Edouard PHILIPPE étant Président démissionnaire, le Vice-président propose aux membres du Conseil d'Administration de procéder à l'élection du Président de l'ORMES et informe que la seule candidature déclarée à ce jour est celle de Monsieur Luc LEMONNIER.

Le Vice-président demande si un ou d'autres membre(s) du Conseil d'Administration souhaite(nt) également se présenter. Aucune autre candidature n'étant déclarée le Vice-Président propose que l'on procède au vote à main levée.

- Vote contre : aucun
- Abstention : aucune

Monsieur Luc LEMONNIER est donc élu Président de l'Office des Risques Majeurs de l'Estuaire de la Seine à l'unanimité des votes exprimés.

Le Vice-Président félicite le nouveau Président de l'ORMES et lui passe le relais pour la suite du Conseil d'Administration.

Le Président remercie les membres pour leur confiance.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 février 2017

Le Président demande s'il y a des observations ou des questions sur le procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 février 2017.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

3. Collaboration ORMES / SYNERZIP-LH – Point d'actualité sur les dossiers

3.1/ Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Michel VILLEVAL, Délégué Général de SYNERZIP-LH.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL informe les membres que conformément à la délibération du conseil d'administration en date du 10 février 2017 :

- Il a été procédé au recrutement de Madame Cristina BRAGA MOREIRA à la date du 21 août 2017, en contrat à durée déterminée jusqu'au 04 avril 2018 en remplacement de Madame Virginie PAPE.
- Depuis son recrutement, Madame Cristina BRAGA MOREIRA rend compte à Monsieur Jean-Michel VILLEVAL, délégué général de SYNERZIP-LH qui assure la coordination opérationnelle de l'équipe SYNERZIP-LH/ORMES ainsi constituée.
- Depuis le 18 septembre 2017, l'association ORMES est physiquement hébergée dans les locaux de la CCI SEINE ESTUAIRE au sein de l'association SYNZERZIP-LH.

Conformément aux termes de la convention signée entre la CODAH et l'ORMES en date du 18 avril 2017 intitulée « mise à disposition de locaux à l'Hôtel d'Agglomération et de véhicules du parc mutualisé », le Président de l'ORMES va demander la résiliation de cette dernière.

3.2/ Monsieur Jean-Michel VILLEVAL laisse la parole à Monsieur Jean-Louis MIGNARD pour la présentation du PPRT « habitat ».

Monsieur Jean-Louis MIGNARD informe le Conseil d'Administration que le PPRT « habitat » est entré dans sa phase opérationnelle et rappelle que la mise en œuvre du PPRT concerne 290 logements situés essentiellement sur la commune de Gonfreville l'Orcher mais aussi sur la commune de Rogerville.

La convention cadre « programme d'intérêt général » est finalisée et est en cours signature. Elle a été présentée lors du dernier Conseil Communautaire de la CODAH et permettra un

financement à 100% des travaux réalisés. En effet, outre la participation réglementaire à hauteur de 90 %, les communes de Gonfreville l'Orcher, de Rogerville, la CODAH et TOTAL Raffinage France ont décidé de prendre en charge les 10 % restant.

Cette convention permet ainsi aux 290 logements impactés par le PPRT de bénéficier d'un suivi personnalisé afin d'améliorer la protection de leur habitation.

Une première phase a été mise en place cet été par le biais d'une permanence permettant aux personnes concernées d'être informées de l'existence de cette procédure ainsi que des modalités de mise en œuvre. À ce jour, plus de 170 habitants concernés ont sollicité cette permanence.

Une seconde phase basée sur un « porte à porte » va également être mise en place.

Le recrutement d'un prestataire extérieur est en cours afin d'assurer le suivi et l'animation de ce dispositif.

Un autre programme d'accompagnement mené en parallèle vient compléter le dispositif PPRT et permet quant à lui de traiter les questions relatives au confort ou de performance technique des logements. Il permettra également aux ménages les plus modestes de mobiliser les aides de l'ANAH pour réaliser les travaux.

Monsieur Jean-Louis MIGNARD rappelle que le PPRT a été approuvé par la Préfète le 17 octobre 2016.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL poursuit en faisant un point d'actualité sur le PPRT « activités économiques ».

Il précise que ce qui a été dit précédemment est porté par un comité de pilotage mis en place depuis le 02 mars 2017 par Monsieur le Sous-préfet du Havre. Ce COPIL est dédié à l'accompagnement des entreprises et des logements impactés par le PPRT.

À ce jour, 7 comités techniques se sont réunis dans le cadre de l'accompagnement des 44 activités économiques situées en zone de mesure foncière. Elle regroupe à la fois des entreprises et des SCI. La particularité de notre territoire réside dans sa complexité liée à l'usage du foncier car il constitue un domaine public géré par le GPMH. Les activités n'ont donc pas toutes les mêmes droits ouverts. Certaines disposent d'un droit réel qui entre dans le cadre de la loi et leur permet ainsi de bénéficier d'un dispositif de financement mise en place par le biais d'une convention de financement qui doit être signée par les financeurs avant le 17 décembre 2017. Pour information, la ville de Gonfreville l'Orcher a déjà délibéré le 25 septembre 2017, la CODAH et la ville du Havre ont prévu une délibération le 15 novembre 2017, la région doit quant à elle délibérer le 23 novembre 2017 et le département le 15 décembre 2017.

Une majorité d'entre elles ne peuvent entrer dans le cadre du droit réel et ne peuvent donc bénéficier d'aucun accompagnement financier de droit. Afin de pallier à cette iniquité, Monsieur le Sous-préfet du Havre a proposé de conduire une démarche visant à accompagner financièrement ces mêmes entreprises dans les mêmes conditions en engageant un processus volontaire de la part des financeurs. Ce processus se traduira par la signature d'un protocole qui devra être établi entre ces partenaires. À ce jour, un certain nombre de questions reste en suspens concernant sa rédaction :

- Dans quel cadre les collectivités pourront-elles s'inscrire pour accompagner financièrement les activités économiques ?
- Si nous optons pour la subvention, les collectivités sont contraintes par les règles européennes du minimis.
- Si nous retenons le principe de l'indemnisation, il convient d'établir le préjudice subi.
- Comment différencier l'accompagnement entre une entreprise souhaitant rester et une autre entreprise ayant opté pour sa délocalisation ?

Afin d'assurer une cohérence et une logique économique pour le territoire, la CODAH a initié une étude partagée entre les différents acteurs pour disposer d'un regard global et collectif.

Celle-ci vise à établir un état des lieux des activités économiques impactés et pouvoir ainsi anticiper au mieux les besoins de relocalisation.

Concernant la question soulevée par la situation de SIGALNOR, toute réponse serait prématurée. S'il apparaît évident qu'un arrêt de l'activité aurait un impact sur le périmètre actuel du PPRT, l'absence de décision à ce jour ne permet en aucun cas de lever la question et impose le respect du règlement du PPRT en l'état.

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions ou observations.

Monsieur Jean-Marie DUBOS souhaite faire un point de vigilance en indiquant qu'il faudra bien cibler le juste besoin sachant qu'avec un peu de matériel ont peu faire des choses correctes, d'autant plus que cela représente un coût et qu'il va falloir embarquer tout le monde (pme-pmi).

Exemple : Safran nacelles est actuellement équipée d'une vingtaine de salles de confinement et a reçu la visite d'un expert qui demande certains travaux au niveau de ces salles, par exemple la mise en place de de sas etc...

Question du Président : Par qui est auditionné cet expert ?

Monsieur Jean-Marie DUBOS répond que cet expert a été approché par SYNERZIP-LH.

Monsieur Jean Michel VILLEVAL indique qu'il a donné aux activités économiques une liste de bureaux d'études qui ont participé à la formation organisée par le CEREMA à Lyon. Il ajoute qu'il ne faut pas se précipiter pour les activités économiques en zone bleue car le délai fixé par le PPRT n'impose pas la précipitation. Il précise qu'une réunion destinée principalement aux activités en zone bleue doit être organisée en fin d'année.

Monsieur Olivier CLAVAUD, Président de SYNERZIP-LH, précise que le but de l'association est d'apporter un regard bienveillant sur les dossiers et qu'elle va travailler sur la question pour conseiller aux mieux les entreprises afin d'éviter une disproportion liée aux enjeux tant au niveau économique que technique.

Le Président remercie les différents intervenants pour leur intervention et donne la parole à **Monsieur Jean-Louis MIGNARD** pour la présentation des actions relatives aux risques « submersions marines ».

Monsieur Jean-Louis Mignard présente 3 actions emblématiques :

1. Une action de formation de gestion de crise avec une première session de sensibilisation sur le thème « inondations-submersions et intempéries - ISI » réalisée avec ENEDIS, le GPMH et la CODAH. Les correspondants de 11 communes (16 élus) et 4 agents du GPMH sur les problèmes d'inondation et de réseaux d'alimentation électriques ont été identifiés.
2. Les études d'aléa « PPRL submersions marines » se poursuivent. Ces études liées au Plan de Prévention des Risques Littoraux « submersions marines » sont engagées depuis 2015 avec les services de l'État pour arriver à quantifier correctement le phénomène des submersions marines sur le territoire. Une première phase a été réalisée et nous sommes actuellement dans la phase de construction du modèle pour laquelle les résultats seront sûrement disponibles début 2018. Ces éléments seront plus réalistes que ceux présentés par les services de l'État jusqu'à aujourd'hui et permettront ainsi d'envisager une gestion équilibrée du risque.

3. Une action autour d'un clapet anti-retour de la CODAH (mise en service en septembre 2017) à partir des études et propositions de la Commission « Surcotes marines » de l'ORMES sur un réseau pluvial permettant à la fois d'éviter l'arrivée d'eau de mer en cas de tempête combinée à une grande marée ainsi qu'à permettre le stockage temporaire des eaux pluvial à marée haute. Il est situé sur l'exutoire pluvial situé Quai Renault permettant de protéger le quartier Saint Nicolas au Havre.

Dans le domaine des submersions-marines comme dans celui des risques technologiques l'ORMES a également participé à des colloques nationaux, conférences et séminaires pour valoriser les savoirs collectifs des membres de l'ORMES.

Le Président demande si les membres souhaitent encore intervenir sur ce sujet.

Aucune observation n'est formulée.

4. COMPTES D'EXPLOITATION 2016 / BILAN / ANNEXE AUX COMPTES / RAPPORTS COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Président rappelle que conformément à l'article 25 des statuts de l'association, c'est l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuve les comptes de l'exercice clos et donne quitus pour leur gestion de l'exercice 2016 aux administrateurs et au Trésorier de l'association.

Le Président donne la parole à Monsieur François HAAS, Trésorier de l'association, pour présenter le rapport financier de l'exercice 2016.

Monsieur François HAAS présente les tableaux suivants :

COMPTE D'EXPLOITATION 2016				
	2015		2016	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Produits d'exploitation				
Cotisations des membres fondateurs	70 300,00 €		70 300,00 €	
Cotisations des membres actifs				
Entreprises à risques	46 500,00 €		43 500,00 €	
Collectivités	3 600,00 €		3 600,00 €	
Autres entreprises	100,00 €		100,00 €	
Cotisations à recevoir	- €		- €	
TOTAL	120 500,00 €		117 500,00 €	
Produits financiers				
Gain de change ou de conversion	4,04 €		1,65 €	
Intérêts du compte sur livret	1 727,43 €		1 304,24 €	
TOTAL	1 731,47 €	- €	1 305,89 €	- €
TOTAL DES PRODUITS	122 231,47 €		118 805,89 €	
Charges d'exploitation				
Salaires, Traitement et Charges sociales		55 770,68 €		49 271,46 €
Honoraires		5 776,00 €		5 160,00 €
Fournitures de bureau		1 170,37 €		550,52 €
Frais de télécommunications		1 622,98 €		1 609,14 €
Frais de reproduction		6 634,32 €		6 616,88 €
Frais postaux		1 239,08 €		947,79 €
Gestion bancaire par Internet / Frais bancaire		132,70 €		132,84 €
Charges locatives		102,00 €		102,00 €
Convention de mise à disposition des véhicules CODAH		818,00 €		773,00 €
Frais de déplacement		58,28 €		12,80 €
Frais divers		409,08 €		474,98 €
Impôts et taxes		236,00 €		162,00 €
Assurances		901,81 €		937,33 €
Créances des exercices antérieurs		- €		- €
Amortissement des immobilisations		559,62 €		389,93 €
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur		2 511,10 €		
Transfert charges d'exploitation pour projets associatifs	1,82 €		1 465,79 €	
Transfert charges d'exploitation pour fonds dédiés	5 428,25 €		3 151,88 €	
TOTAL	5 430,07 €	77 942,02 €	4 617,67 €	67 140,67 €
Actions				
Haut Comité Français Défense Civile		67,90 €		306,05 €
Hébergement site Internet		368,58 €		504,00 €
TOTAL		436,48 €		810,05 €
Fonds dédiés				
CIFAL		- €		- €
Gestion collective des risques de l'estuaire		84 212,75 €		48 897,58 €
Evaluation de l'impact des surcotes marines		- €		- €
Reprise Fonds dédiés	84 212,75 €		48 897,58 €	
TOTAL	84 212,75 €	84 212,75 €	48 897,58 €	48 897,58 €
Projets associatifs				
Développement de l'information aux populations résidentes		26,40 €		16 420,12 €
Gestion collective des risques de l'estuaire				4 854,15 €
Charges de fonctionnement / projets		1,82 €		1 465,79 €
TOTAL		28,22 €		22 740,06 €
TOTAL DES CHARGES		72 976,65 €		86 073,11 €
TOTAUX	122 231,47 €	72 976,65 €	118 805,89 €	86 073,11 €
RESULTAT EXERCICE		49 254,82 €		32 732,78 €

Gestion des Fonds dédiés	Solde au 31/12/2015	Ajustements 2016	Opérations 2016	Charges de fonctionnement 2016	Solde au 31/12/2016
CIFAL	14 236,61 €	- 14 236,61 €	- €	- €	- €
Gestion collective des risques de l'estuaire	14 660,97 €	34 236,61 €	- 45 745,70 €	3 151,88 €	0,00 €
Evaluation de l'impact des surcotes marines	23 796,27 €	- 20 000,00 €	- €	- €	3 796,27 €
TOTAL Fonds dédiés	52 693,85 €	- €	- 45 745,70 €	- 3 151,88 €	3 796,27 €

Le Président remercie Monsieur François HAAS pour son intervention et demande si les membres ont des questions ou des observations au sujet de l'exercice 2016.

Aucune remarque n'étant formulée, le Président demande s'il y a des oppositions ou des absentions afin d'approuver les comptes de l'exercice 2016 présentés par le trésorier.

Le Président félicite Monsieur François HAAS pour son travail.

5. Rapport d'activités 2016

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Louis MIGNARD pour la présentation du rapport d'activités 2016.

Monsieur Jean-Louis MIGNARD rappelle que l'année 2016 a été une année particulière notamment par rapport aux questions relatives aux PPRT car c'est l'année durant laquelle il a été approuvé et que nous sommes ainsi passés d'une phase de conception à une phase de mise en œuvre.

Cette phase de conception a été l'occasion de vérifier que les objectifs de l'ORMES pour préserver une activité industrielle sur la zone dans le cadre du PPRT ont été atteints.

Il rappelle que l'atlas des risques doit permettre aux occupants des zones impactées d'avoir une vision plus précise des risques auxquels ils sont confrontés.

Les différents ateliers ont poursuivi leurs travaux :

- La commission « surcotes marines » très liée au démarrage de l'étude avec les services de l'État.
- L'atelier d'informations qui a produit un document synthétique destiné à la population dans le but de mieux comprendre les sirènes et de savoir quel comportement avoir lorsque les entend. Ce document a fait l'objet d'une très large diffusion notamment auprès des maires de la commune de Saint Romain et de la CODAH.

Ce document a fait ressortir un questionnement par les maires, qui ont trouvé les réponses sur le site internet de l'ORMES.

Des actions se poursuivent également au niveau de la valorisation des savoir-faire et de la prise en compte par l'ensemble du territoire des questions relatives aux risques et c'est ainsi l'occasion d'organiser comme chaque année, l'accueil d'une session de formation du Haut Comité Français de Défense Civile.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL ajoute que cette année l'ORMES accueillera 10 auditeurs du Haut Comité Français de Défense Civile le 11 décembre 2017.

Le Président demande s'il y a des questions ou observations relatives au rapport d'activités 2016.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités de l'exercice 2016.

6. Agrément des membres pour 2017

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Michel VILLEVAL pour la présentation de la liste des membres pour 2017.

Monsieur VILLEVAL informe les membres du Conseil d'Administration que la société OMNOVA SOLUTION a versé à SYNERZIP-LH sa cotisation dans le cas de la mise en œuvre de la participation de SYNERZIP-LH à l'ORMES et sollicite ainsi son retour au sein des membres de l'ORMES.

Le Président demande s'il y a des oppositions ou absentions à la validation de cette nouvelle liste des membres 2017.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve l'agrément des candidatures pour l'année 2017.

7. Budget prévisionnel 2017

Le Président donne la parole à Monsieur François HAAS, Trésorier de l'association, pour présenter le budget prévisionnel 2017.

Monsieur François HAAS rappelle que le budget prévisionnel a déjà été approuvé lors du Conseil d'Administration du 10 février 2017.

Monsieur HAAS présente un point d'étape réalisé au 30 septembre 2017 qui montre un résultat négatif de 3 724.70 € mais précise que nous sommes en attente de la cotisation de SYNERZIP-LH. Il informe également le Conseil d'Administration que la projection au 31 décembre 2017 montre une situation tout à fait convenable. En conclusion, l'année 2017 est plutôt convenable et va probablement permettre d'augmenter les réserves.

Monsieur François HAAS souhaite ajouter quelques mots sur le budget prévisionnel 2018. En précisant que selon lui l'ORMES constitue un point de rendez-vous important entre les différentes parties prenantes de la gestion des risques sur le territoire.

Le Président demande s'il y a des questions sur le point d'étape 2017 présenté par Monsieur François HAAS.

Monsieur Olivier CLAVAUD rassure sur le versement de la cotisation de SYNERZIP-LH et revient sur l'aspect politique dont parlait Monsieur François HAAS en rappelant que la partie sécurité de SYNERZIP-LH se concentre sur la mise en œuvre opérationnelle du PPRT sur la zone industrielle en s'appuyant entre autres sur les travaux conduit par l'ORMES à ce sujet.

Monsieur François HAAS intervient pour expliquer les motivations qui pourraient conduire la CCI Seine Estuaire à réduire de 50 % sa participation à l'ORMES au titre de l'année 2018, tout en rappelant sa contribution à SYNERZIP-LH.

Le Président remercie Monsieur François HAAS pour sa présentation du budget prévisionnel 2017 et demande aux membres s'ils ont des questions.

Monsieur Bruno PACCOUD, commissaire aux comptes, remarque dans le tableau « gestion des fonds dédiés » qu'il reste 3 796.27 € pour le projet des surcotes marines et souhaite savoir si

le projet est toujours en cours ou s'il est comme les projets CIFAL et gestion collective des risques officiellement clos ?

Monsieur Jean-Louis Mignard répond que le sujet est toujours d'actualité.

8. Questions diverses -Clôture

Le Président demande aux membres s'ils ont des questions diverses.

Monsieur Baptiste MAURAND, représentant du GPMH précise que le GPMH est aussi gestionnaire des voiries sur la ZI et pense qu'il serait bien d'aborder lors du prochain Conseil d'Administration de l'ORMES la question de la signalétique puisqu'il est réglementaire d'installer à échéance du mois d'octobre 2018 une signalétique adaptée. Il précise qu'un groupe de travail émanant de la DGPR a proposé la réalisation d'un panneau représentant une usine avec le marquage « danger risque industriel ». Il pense qu'avant d'engager la pose de ces panneaux, il serait pertinent d'échanger sur le sujet.

Monsieur Jean-Marie DUBOS précise qu'il faudra accompagner ce sujet par une campagne de communication en amont afin de ne pas stresser les salariés.

Monsieur Jean Michel VILLEVAL ajoute que le comité de pilotage mis en place par le sous-préfet, prévoit un comité technique dédié aux infrastructures. Il a été décidé de privilégier dans un premier temps les logements et les activités économiques. Une réflexion collective sur le traitement des infrastructures devra ensuite intervenir. Le problème d'aujourd'hui est que beaucoup d'acteurs s'animent sur le territoire pour essayer d'agir. Monsieur Jean-Michel VILLEVAL rappelle qu'il vaut mieux être prudent et réfléchir à comment intervenir le mieux possible ensemble pour rester cohérent dans l'action que l'on peut mener.

Monsieur Christian CHICOT précise qu'un groupe de travail national animé par l'association AMARIS a pour objectif de proposer à la DGPR une normalisation de cette signalétique à l'échelon national.

Le Président informe les membres que le prochain Conseil d'administration aura lieu en février 2018, la date reste encore à définir.

Monsieur Jean-Michel VILLEVAL rappelle que l'Assemblée Générale de l'ORMES se déroulera le 20 novembre 2017.

Le Président informe qu'il va procéder à la signature d'une convention de cession gratuite de matériels ORMES/SYNERZIP-LH et d'une convention de partenariat ORMES/SYNERZIP-LH avec Monsieur Olivier CLAVAUD, président de SYNERZIP-LH.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 11h20.


Le Président
Luc LEMONNIER


Le Secrétaire Général
Emmanuel LUDOT